

Messieurs les Présidents,

Nous sommes réunis à la demande des organisations syndicales pour un Comité Technique Local conjoint entre les DRFiP de la Haute-Garonne et de l'Hérault.

Nous sommes là aujourd'hui, pour parler d'une seule et même voix, celle de la CGT Finances Publiques.

Pour préparer cette instance, la CGT est allée , encore une fois, à la rencontre des personnels.

Même si nous nous félicitons de pouvoir siéger ensemble pour porter les inquiétudes et revendications des personnels des deux régions, **nous voulons dénoncer la méthode nationale.**

En effet, le 18 novembre devait se tenir un Comité Technique de Réseau (CTR) avec pour ordre du jour le volet emplois du Projet de Loi de Finances 2016.

Ce jour-là, les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires devaient appeler les personnels à la grève pour dénoncer les sempiternelles suppressions d'emplois. Vous le savez, au regard des dramatiques événements du 13 novembre, les organisations syndicales ont reporté cette journée de mobilisation.

Nous tenons à souligner qu'il a fallu que les organisations syndicales demandent le report de ce CTR pour qu'il ne se tienne pas. **La Direction Générale comptait bien continuer comme si de rien n'était !**

Les piètres documents de ce CTR, communiqués aux représentants des personnels, font état de la réforme régionale.

La fiche 3 sur la méthode d'allocation des emplois est sans ambiguïté, le nombre d'emplois transférés est déjà arrêté :

« Cette réforme emporte des transferts d'activité des directions sièges des anciens chefs-lieux de région vers celles des 13 nouvelles régions. Ces transferts portent sur les opérations liées à la gestion du Conseil régional par la Paierie régionale. Ils concernent également des métiers exercés dans les services de direction (Politique immobilière de l'Etat, contrôle budgétaire régional, action économique).

*Pour accompagner ces évolutions, une centaine d'emplois sont redéployés entre les directions impactées par la réforme. **Ces mouvements ont été identifiés et quantifiés de manière partagée et consensuelle par les directions concernées, pour coller le plus précisément possible à la réalité locale.** »*

Maintenant, nous allons juste vous livrer un extrait de la chanson « chanson con ! » de la toulousaine Juliette :

*« Je suis née à la capitale,
C'est pourquoi je parle pointu
Mais quand je vais au Capitole
A Jolimont, aux Trois-Cocus,
Toulouse appelle son accent
Même le mien, de fabrication
On finit ses phrases en chantant
Et "con" c'est la ponctuation. »*

Après une simple lecture toulousaine de la fiche 3, vous comprendrez aisément que nous aurions pu nous laisser prendre à y voir un peu de sensualité dans la manière **con**-sensuelle à identifier les mouvements.

Dans un souci d'égalité territoriale, nous allons rendre hommage maintenant à un chanteur du Languedoc-Roussillon. Même si nous sommes plus que sept, aujourd'hui autour de la table, nous allons nous y arrêter un instant. Au lieu de livrer tel-quel quelques strophes de l'ami Georges Brassens, **nous vous invitons à revisiter avec nous la chanson « Fernande » que nous avons rebaptisé « Carole » pour la circonstance.** Allez savoir pourquoi ...

*« Quand je pense au CBR
J'y vois pas clair.
Quand j' pense à la Paierie,
Ça s'assombrit.
Quand j' pense à la MEEF,
Mon Dieu, je trouve des nêfles.
Mais quand j' pense à la PIE,
Là, j' me sens pas mieux.
La Régionalisation, papa
Ça n' se commande pas. »*

Mais ne nous égarons pas. Revenons à cette fameuse fiche 3 du CTR Emplois. Tout est dit. Vous Messieurs les Directeurs, vous vous êtes partagés les missions. Plutôt, **vous avez tout transféré de Montpellier vers Toulouse. Tout ? NON !**

Messieurs les Présidents, vous convoquez ce CTL le 17 novembre. Quelques jours plus tard, **François Trinh-Duc se livre dans le journal L'Equipe : "il fallait que je parte"**. L'ouvreur de Montpellier Hérault Rugby va rejoindre le RC Toulon et non le Stade Toulousain. Peut-être faut-il y voir un simple écoëurement de la réforme de nos services.

Nous souhaitons vous amener maintenant à une petite promenade entre Toulouse et Montpellier.

C'est au Centre des Finances Publiques de Montmorency de Montpellier que sont installés actuellement les services du Contrôle Budgétaire en Région (CBR), de la Mission Expertise Économique et Financière (MEEF) et la Politique Immobilière de l'Etat (PIE). Demain, ils seront transférés à la Direction Régionale des Finances Publiques de Midi-Pyrénées, Place Occitane, non loin de la Place du Capitole.

Quelle ironie de l'histoire !

Henri II de Montmorency, gouverneur du Languedoc, est décapité dans la cour d'honneur du Capitole de Toulouse le 30 octobre 1632.

Pour vous rendre à la Paierie Régionale de Montpellier, depuis le CFP de Montmorency, vous traversez le quartier Antigone. Vous pouvez alors apercevoir une reproduction de la sculpture représentant la Victoire de Samothrace.

De manière simpliste, cette œuvre pourrait représenter la réforme territoriale.

Elle n'a ni queue, ni tête. Ou mieux ! A la lecture des documents, les bras nous en sont tombés.

En poussant l'analogie, nous y voyons plus clair.

La Victoire de Samothrace est nimbée de mystère. On sait que cette statue en marbre d'une femme ailée posée sur la proue d'un navire, considérée comme l'une des expressions les plus achevées de la sculpture hellénistique et datée du II^{ème} siècle avant J.-C., représente Niké, la déesse de la victoire.

Son nom sonne quelque part comme une allégorie de la réforme territoriale.

La main droite ne fut découverte qu'en 1950 mais la tête est toujours manquante. L'exposition "La Victoire de Samothrace - redécouvrir un chef-d'œuvre" vient de s'achever au Louvre. Elle racontait l'histoire du monument depuis sa découverte en 1863 et rendait compte du travail des restaurateurs et des équipes du musée. On pouvait y découvrir, pour la première fois, **les fragments du bras droit et de l'aile droite**, jusqu'à présent conservés en réserve.

Serait-ce le destin de la mise en œuvre de la régionalisation par l'aile la plus sociale du premier ministre Nicolas Valls ? Cette réforme vise à mettre en concurrence les territoires, à les livrer à l'avidité du capitalisme.

La loi NOTRÉ portant nouvelle organisation territoriale de la République, n'est pas la NOTRE, pas plus que la VOTRE nous direz vous ! Pour autant, elle impacte plusieurs de nos missions.

Sans entrer dans le détail de notre argumentation, nous voulons à cet instant livrer les axes forts de nos futures interventions.

La régionalisation se concrétise en partie par des transferts d'emplois entre les deux directions : quatorze au total.

Vous le savez, les personnels en poste à Montpellier ne veulent pas se transformer en « Hérault » en rejoignant la Haute-Garonne. Cependant, c'est un sentiment de regret qui domine les collègues qui voient partir leurs métiers.

Nous touchons là une des premières problématiques, celle des **Risques Psychosociaux (RPS)**. Il faudra avoir une attention particulière aux collègues qui se sont investis durant des années et voient cet investissement leur filer entre les doigts.

Vous devez nous en dire plus sur « **le dispositif d'écoute et d'alerte interne, accompagnement hiérarchique** » que vous citez en fin des documents de ce CTL.

Nous vous interrogerons tout à l'heure sur les droits et garanties des personnels. Même si M. Parent n'a pas remis en cause la garantie à la commune en cas de transfert de missions, les personnels ne veulent pas subir une nouvelle fois une contre-réforme qu'ils ne voulaient pas en étant affectés dans un service qu'ils ne souhaitent pas. Nous pensons alors aussi bien aux personnels de Montpellier que de Toulouse.

Ceux de Montpellier n'ont pas la priorité pour suivre leur mission transférée en dehors de leur département. En fonction de leur catégorie et service d'origine, ils leur seront proposés des reclassements au sein des services de directions ou de centres des finances publiques de la commune de Montpellier.

Ceux de Toulouse sont aussi exclus de droits et garanties. En effet, ils doivent accepter sans contrepartie un changement de périmètre de missions ou une évolution d'environnement professionnel (la Paierie Régionale va voir doubler son effectif ou encore son lieu d'implantation géographique va être différent). Cela se fera sans avoir droit de partir dans un autre service avec une priorité à la commune.

Sur la Paierie Régionale, les personnels de Montpellier sont inquiets quant à l'exercice des missions durant les huit premiers mois de l'année 2016.

Ils revendiquent légitimement **une rencontre rapide du futur payeur régional** pour décliner le plus précisément possible l'organisation interne.

Les choses ne sont pas claires, notamment sur le contrôle a posteriori des payes des deux ex-régions.

Il semblerait que l'inquiétude sur la reprise des marchés soit de l'histoire ancienne. Nous ne voulons pas revenir une nouvelle fois à l'histoire helléniste. Cependant, si nous n'avons pas eu de changement de directeur à la tête de la Direction Régionale de Midi-Pyrénées, **est-ce qu'hélios aurait brillé ?**

Nommer un ldiv CN sur l'annexe durant la période transitoire nous amène à vous poser la question du **coût réel de cette réforme.**

Tout comme vous devez clairement indiquer **le budget consacré aux frais de déplacement** à venir à la fois pour les services du Contrôle Budgétaire en Région ou bien encore la Politique Immobilière de l'État.

Sur la future Paierie Régionale de Toulouse, les missions commencent à être transférées mais sans les emplois. A part un deuxième emploi de cadre A qui est déjà annoncé comme pourvu au 1^{er} janvier 2016 avant même qu'il ne soit créé, y aura-t-il des renforts spécifiques ? C'est d'ailleurs aussi une interrogation pour les deux emplois vacants à Montpellier (un B et un C).

La question immobilière est aussi au cœur des préoccupations des personnels de Haute-Garonne. Le moins que l'on puisse dire est que la DRFiP 31 n'est pas à une contradiction prêt ! Les collègues du CPS relais viennent de quitter la rue Roquelaine. Le bâtiment devait être vendu. Il ne le serait plus. Quel calendrier vous donnez-vous pour accueillir la future paierie ?

Attention, la future implantation ne doit pas être un prétexte à exclure un guichet. Vous devez rapidement vous positionner sur cette question. Même si le nombre d'usagers est faible à la Paierie Régionale de Toulouse, ne pas proposer un guichet de proximité pour les opérations de tous ordres de notre champ professionnel serait un nouveau recul inacceptable.

Les deux directions devront aussi agir de toute leur influence pour que les personnels de la Paierie Régionale, y compris l'annexe, ne subissent pas les réorganisations internes des services de l'ordonnateur après les élections régionales le 13 décembre.

La question immobilière est aussi totalement occultée pour l'extension des nouveaux services, Place Occitane à Toulouse, notamment le CBR.

Toujours sur le CBR, le transfert des BOP va mettre rapidement les personnels de Toulouse en difficulté si, là-encore, les emplois ne sont pas pourvus.

Vous devez aussi donner plus de visibilité **sur la formation des personnels** affectés dans les nouveaux services. En effet, leur affectation ne pouvant intervenir au mieux qu'au 1^{er} septembre 2016, quel dispositif est-il prévu ? Certaines missions demandent des habilitations spécifiques tel Chorus ou encore la maîtrise d'applicatif tel Hélios.

Nous voulons réaffirmer notre opposition à ces contre-réformes qui sont loin de répondre aux services publics du XXI^{ème} siècle dont nous avons besoin.

La proximité avec les usagers s'éloignera encore un peu plus. La future nouvelle région Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon affichera un taux de chômage parmi les plus élevés en France. Il s'établit en 2014 à 14% contre 10% au niveau national.

Demain, au-delà de la simple régionalisation, ce sont **les chantiers du transfert des compétences entre la région Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées, les métropoles de Montpellier et Toulouse, et les conseils départementaux, tout comme les nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale** qui vont impacter nos services.

Il faut que chaque direction donne très rapidement les informations en sa possession sur ces sujets.

Pour conclure, nous citerons un homme qui faisait lien entre les deux régions : Jean Jaurès, ce tribun « aux poings pleins d'idées » selon Jules Renard. **Il y a 110 ans, avec lui, naissait le premier mouvement coopératif viticole de France, à la cave de Maraussan dans l'Hérault.** Le 1^{er} mai 1905, il dit alors : *« Dans une vigne, des raisins contrariants et imbéciles dirent qu'ils ne voulaient pas aller avec leurs frères qui se laissaient cueillir. On fit comme ils le voulaient, et ce qui se passa, c'est qu'ils pourrirent sur souche, tandis que les autres allèrent à la cuve, où ils firent le bon vin qui réjouit les cœurs. Paysans, ne demeurez pas à l'écart. Mettez ensemble vos volontés, et, dans la cuve de la République, préparez le vin de la Révolution sociale ! ».*